



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET**

Date de convocation :
04/02/2026

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 18
Procurations : 08
Votants : 26

OBJET :

FINANCES

**Subventions aux
associations 2026**
**Avance sur subvention au
Comité du carnaval**

En l'an deux mille vingt-six et le onze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoints ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BRISSAUD Mina, M. PREHAM Anthony, M. COSTE Jean-François, Mme BOURDIN Géraldine, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOISORIEUX Michelle, Mme FERRIZ Paulette, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte, Adjointe à Mme MENAHEM Sophie, Adjointe
Mme JUSTAFRE Stéphanie, Adjointe à M. ANGULO José, Adjoint
Mme BENARD Gisèle, Conseillère municipale à Mme BOISDRON Gisèle, Conseillère municipale,
M. BERTHELOT Stéphane, Conseiller Municipal, à Mme BRISSAUD Mina, Conseillère municipale,
M. INGHAM John, Conseiller Municipal, à M. BELTRAN José, Adjoint,
M. CARLES Yves, Conseiller Municipal, à M. DUNYACH Denis, Adjoint,
M. REDONDO Simon, Conseiller Municipal, à PREHAM Anthony, Adjoint,
M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,

Absent(s) :

Mme OHN Christiane, Conseillère municipale,
Mme DUNYACH Monique, Conseillère municipale,
M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme BIOURDIN Géraldine

Le Comité de Carnaval a présenté le programme 2026 de ses festivités et a communiqué les dates suivantes :

- Bal des enfants : le 11 avril 2026 au Gymnase des Tilleuls
- 1ère Cavalcade : le 12 avril 2026 (Centre-Ville)
- 2ème Cavalcade et tio tio: le 18 avril 2026 (plein air) + bal

Afin de financer ce programme, il est proposé au conseil municipal de voter une avance de subvention pour l'année 2026 de 11 000 € au Comité de Carnaval.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE**

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- DE VOTER une avance de subvention de 11 000 € au Comité de Carnaval afin que ses membres puissent organiser les manifestations carnavalesques 2026,

- **DIT** que les crédits correspondants seront ensuite inscrits au budget primitif.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
BIOURDIN Géraldine

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.